

Elisabeth MORIN-CHARTIER

Députée au Parlement européen

Vice-présidente de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Vice-coordinatrice de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Bruxelles, le 11 octobre 2011

Madame, Monsieur le Président,

En tant que rapporteur permanent du Fonds Social Européen, je me suis totalement engagée pour le maintien du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis, plaçant le respect de la solidarité au cœur des valeurs européennes.

Cependant, suite à un recours devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, déposé par l'Allemagne, la Suède, la République Tchèque, le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas, l'arrêt de la Cour exige que le PEAD soit juridiquement réorganisé dans le budget de l'Union Européenne, non plus avec la Politique Agricole Commune, mais avec le Fonds Social Européen.

Alors que les organismes d'aide alimentaire sont de plus en plus sollicités et dépendent largement du PEAD, cette décision de la Cour de Justice ne peut mettre en péril l'indispensable élan de solidarité européen. Selon l'arrêté de la Cour de justice de 2008, la Commission européenne ne peut plus procéder à des achats de denrées alimentaires en complément des surplus agricoles. Or, 13 millions d'européens dépendent de ce Programme pour se nourrir.

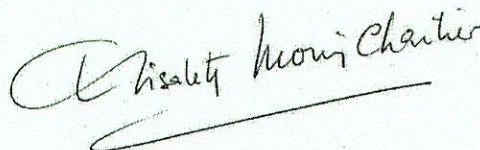
Dans une résolution essentielle adoptée par 548 voix contre 52, le Parlement demande à la Commission et au Conseil à perenniser juridiquement le PEAD à hauteur de 500 millions d'euros après 2013 et d' *"élaborer une solution transitoire pour les deux dernières années de la période de financement (2012 et 2013) afin d'éviter une réduction immédiate et abrupte de l'aide alimentaire.*

Je dénonce fermement tout ce qui pourrait menacer directement les citoyens les plus vulnérables de l'Union Européenne. Les plus démunis ont besoin d'une mobilisation européenne efficace alors qu'ils sont les premières victimes de la crise économique. Je suis donc intervenue auprès de la Commission européenne et auprès du Conseil pour que les budgets 2012 et 2013 d'aide alimentaire puissent être revus à la hausse et pour que ce programme soit pérennisé à l'avenir.

Lors de la session plénière du Parlement Européen en septembre, à Strasbourg, avec mes collègues députés de la majorité présidentielle, j'ai déposé **un amendement pour obtenir le maintien du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD)**.

Enfin, en session plénière, dans l'hémicycle, j'ai demandé à la Commission Européenne de rattacher le PEAD au Fonds Social Européen, dont je suis le rapporteur permanent pour la mandature. Je soutiens l'action de la Commission pour assurer les 500 millions d'euros nécessaire pour la campagne de 2012 et de 2013, et je soutiens, également, la proposition d'affecter 84 milliards d'euros au FSE, dont 3 milliards pour le PEAD, pour la période 2014-2020. J'ai demandé à la présidence polonaise de faire exploser cette minable minorité de blocage qui met à mal l'esprit européen de solidarité et à mes collègues parlementaires européens originaires des Etats membres de cette minorité de blocage, de faire pression sur leurs gouvernements respectifs afin de les faire changer de position et de les remettre dans le chemin d'une Europe forte et solidaire.

Je reste totalement engagée sur cette question et me tiens à votre disposition pour continuer avec fermeté et efficacité mon action envers les plus démunis. C'est tous ensemble que nous devons poursuivre l'œuvre de solidarité européenne.



Elisabeth MORIN-CHARTIER